

# Ergonomie et sécurité adaptés au métier d'aide ménager/ère (E1697) // #3047

 4 h  72,00 €

## Public

Travailleurs des entreprises de Titres-Services

## Objectifs

Réduire la charge de travail, les efforts et la fatigue lors du travail Aider à l'amélioration des conditions de travail Eviter au mieux les risques de lésions musculaires et squelettiques Eviter au mieux les risques induits par le glissement ou la chute

Cette formation est agréée Chèques-Formation sous le numéro 3047 : en voici le lien direct : [fiche agréée chèque-formation \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/faec73cd-9e40-4b3f-a933-1a88252e3bc9\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/faec73cd-9e40-4b3f-a933-1a88252e3bc9) . Cette fiche se retrouve dans le [Catalogue wallon des formations \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations) et vous pouvez aussi utiliser le numéro d'agrément dans la recherche par mot-clé. Le titre de la formation peut varier d'un catalogue à l'autre, sans incidence sur la validité du numéro d'agrément.

Apprentissage de notions d'anatomie, d'ergonomie, d'économie articulaire, de manutention, de postures, de travail musculaire avec quelques démonstrations pratiques.

Les bases de comment bien travailler avec quels outils (en fonction du matériel utilisé : vidoir, presse à serpillères, manches télescopique...) avec des exercices pratiques et apprentissage des bons gestes.

Les autres risques comme travail en hauteur, glissade sur sol mouillé, travailler avec des produits chimiques.... avec accent mis sur le port d'équipement de protection individuelle (chaussures de sécurité, tablier, grants, lunettes...)

## Informations pratiques

### > Droit d'inscription

72,00 €



Cette formation est agréée "chèques formation".

### > Horaires



Verviers

> Le 21 mai 2025  
De 13h15 à 17h15



Liège

> Le 25 juin 2025  
De 8h30 à 12h30

### > Certificat - Attestation

Attestation de participation

> **Aides sectorielles à la formation**

Form TS met des moyens financiers à disposition pour la formation des nouveaux travailleurs titres-services qui n'ont jamais travaillé sous contrat CP 322.01.

Les Régions soutiennent la formation dans le secteur des titres-services via les Fonds de Formation régionaux. Un budget est à disposition des entreprises (selon les règles des Régions) permettant aux entreprises de limiter le coût financier des formations.

Quelques CCT régissent les obligations de formation pour le secteur des titres-services (CP 322.01) :

- 24 juin 2011 : obligation de formation collective
- 07 mai 2014 : obligation de formation des nouveaux travailleurs titres-service

Infos sur le site de **FormTS** (<https://form-ts.be/formations/subsides-et-obligations/>)

> **Reconnaissance**

Formation agréée par le Fonds de formation des Titres services dans le cadre des formations des travailleurs :

Date d'approbation de l'agrément : 22 juin 2021 (valable jusqu'au 22 juin 2031)

Numéro d'agrément : E1697

> **Examens**

Aucun